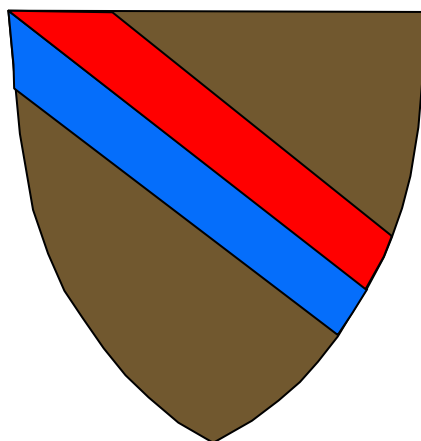


MAIRIE de GAILLARD

Cours de la République - B.P. 36 - 74240 GAILLARD

Téléphone : 04.50.39.76.30 - Fax : 04.50.39.71.80



R. A. A.
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2009
Janvier à Mars

SOMMAIRE

*

*

*

Délibérations du Conseil municipal

Arrêtés municipaux

Décisions du Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	Date	OBJET de la DELIBERATION	N° DE PAGE
09.110	16/02/09	Indemnités du Receveur Municipal pour l'année 2008	1
09.111	16/02/09	Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009 – Budget principal	1
09.112	16/02/09	Attribution d'une Subvention à l'école du Châtelet pour une classe de mer	1
09.113	16/02/09	Débat d'Orientations Budgétaires 2009	1
09.114	16/02/09	Versement anticipé des attributions du Fonds de compensation pour la TVA	1
09.115	16/02/09	Création d'une régie pour le Cyber-base	2
09.116	16/02/09	Mutualité Sociale Agricole, convention d'aide au fonctionnement pour le Relais Assistantes Maternelles	2
09.117	16/02/09	Relais Assistantes Maternelles, convention d'objectifs et de financement avec la CAF	2
09.118	16/02/09	Chantier d'insertion « le jardin de Gaillard », convention unique département FSE	2
09.119	16/02/09	Contrat d'accompagnement à la scolarité, année scolaire 2008/09, convention d'objectifs et de financement avec la CAF	2
09.120	16/02/09	Adhésion à certaines associations	2
09.121	16/02/09	Adoption du règlement intérieur du Conseil des Aînés	3
09.122	16/02/09	Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Annemasse Agglo	3
09.123	16/02/09	Remplacement de Madame CRETALLAZ dans les commissions municipales et instances intercommunales auxquelles elle appartenait	3
09.124	16/02/09	Soutien au CREPS Rhône-Alpes suite à la prévision de fermeture des sites de vallon Pont d'Arc et de Voiron	4
09.125	16/02/09	Aide aux communes sinistrées des Landes suite à la tempête du 24 janvier 2009	4
09.126	16/02/09	Choix de la calligraphie sur la façade de la future mairie	4
09.127	16/02/09	Convention de partenariat entre la commune et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine	4
09.128	16/02/09	Admissions en non-valeur Budget Principal, Commune de Gaillard	4
09.129	16/02/09	Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, possibilité d'application d'une réduction ou d'une exonération	4
09.130	16/02/09	Contrat Urbain de Cohésion Sociale – CUCS Programmation 2009	5
09.131	16/02/09	Convention Ville – SIGEM Participation au financement de l'équipe de Médiation	5
09.132	16/02/09	Modification du tableau des effectifs Service Police Municipale : Poste Brigadier-Chef Principal	5
09.133	16/02/09	Indemnité annuelle pour permanence fiscale	5
09.134	16/02/09	frais de mission, agents, élus	5
09.135	30/03/09	Compte Administratif 2008	5
09.136	30/03/09	Compte de gestion 2008	6
09.137	30/03/09	Affectation des résultats Budgétaires	6
09.138	30/03/09	Impôts locaux 2009, vote des taux	6
09.139	30/03/09	Budget primitif 2009, Budget principal, Budget annexe ELS	6

09.140	30/03/09	Subvention au CCAS de Gaillard	6
09.141	30/03/09	Cotisations 2009, adhésion à Alliance Villes Emploi et CIBB	7
09.142	30/03/09	Subvention 2009, Olympique Croix de Savoie 74	7
09.143	30/03/09	Subvention 200, à l'association J'AIME GAILLARD	7
09.144	30/03/09	Subventions 2009	7-8-9
09.145	30/03/09	Modification du tableau des effectifs, service Police Municipale, Chef de service de la Police Municipale	9
09.146	30/03/09	Modification du tableau des effectifs, Direction Générale: Rédacteur	9
09.147	30/03/09	Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, convention avec la Préfecture de Haute-Savoie	9
09.148	30/03/09	Convention relative à la dématérialisation des états de paye des collectivités et établissements publics locaux avec le Trésorier Payeur Général et le Président de la Chambre Régionale des Comptes	9
09.149	30/03/09	Soutien à la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières)	10
09.150	30/03/09	Achat à la SAFER de parcelles boisées au lieu dit « Sous le Crest de Vaulx »	10
09.151	30/03/09	Convention 2009 avec une structure d'insertion par l'activité économique, structure porteuse de chantiers et ateliers d'insertion	10
09.152	30/03/09	Convention de mise à disposition du poste ACO	10
09.153	30/03/09	Convention d'utilisation du stand de tir de Saint-Julien-en-Genevois pour la Police Municipale	10

ARRETES MUNICIPAUX

N°	Date	OBJET de L'ARRETE MUNICIPAL	N° DE PAGE
2009U01	05/01/09	Accord permis de construire N° PC07413308A0012 BAYER SANTE FAMILIALE	11
2009R02	05/01/09	Réglementation du Stationnement et de la Circulation rue du Lieutenant Yvan Genot	11
2009U03	06/01/09	Accord permis de construire N° PC07413308A0010 SATORIZ	11
2009R04	09/01/09	Intempéries, annulation matchs de football	11
2009R05	15/01/09	Débit de boissons temporaire, APE Voiron Bossonnets, 24 janvier 2009	11
2009R06	15/01/09	Débit de boissons temporaire, APE Voiron Bossonnets, 20 juin 2009	12
2009R07	15/01/09	Débit de boissons temporaire, APE Voiron Bossonnets, 27 juin 2009	12
2009R08	15/01/09	Débit de boissons temporaire, 1 ^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 7 février 2009	12
2009R09	15/01/09	Débit de boissons temporaire, 1 ^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 8 février 2009	12
2009R10	15/01/09	Débit de boissons temporaire, 1 ^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 14 mars 2009	12
2009R11	15/01/09	Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 31 janvier 2009	13
2009R12	15/01/09	Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 7 mars 2009	13
2009R13	15/01/09	Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 27 juin 2009	13
2009R14	16/01/09	Intempéries Annulation Matchs et entraînements de Football 16-18/01/09	13
2009R15	23/01/09	Intempéries Annulation Matchs et entraînements de Football 23-25/01/09	13
2009R16	23/01/09	Réglementation de la Circulation, rue de Vernaz	14
2009R17	26/01/09	Réglementation de la Circulation, rue Marcel Mieusset	14
2009R18	26/01/09	Réglementation de la Circulation, rue de Genève	14
2009R19	26/01/09	Débit de boissons temporaire, Association Société d'Education Populaire, 1 ^{er} février 2009	14
2009R20	26/01/09	Débit de boissons temporaire, Association Société d'Education Populaire, 10 mai 2009	14
2009R21	27/01/09	Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 14 février 2009	15
2009R22	27/01/09	Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 17 mai 2009	15
2009R23	27/01/09	Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 21 juin 2009	15
2009R24	27/01/09	Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 13 juillet 2009	15
2009R25	29/01/09	Réglementation de la Circulation, chemin des Bois de Vernaz	15
2009R26	29/01/09	Débit de boissons temporaire, Olympique Croix de Savoie 74, 1 ^{er} février 2009	16
2009R27	29/01/09	autorisation temporaire d'ouverture tardive d'un débit de boissons permanent, établissement « LE NEW LONDON », 18 avril 2009	16
2009R28	06/02/09	Occupation du Domaine Public Communal	16
2009R29	09/02/09	Intempéries, annulation matchs et entraînements de football, 9-13/02/09	16
2009R30	09/02/09	Réglementation de la Circulation et du Stationnement, rue du Clair de	16

		Lune	
2009R31	09/02/09	Réglementation de la Circulation, rue de la Libération	17
2009R32	10/02/09	Réglementation de la circulation rue de la Libération	17
2009U33	10/02/09	Accord permis de construire N° PC07413308A0014 Monsieur et Madame VAGLIO-AGNES	17
2009R34	11/02/09	Réglementation de la circulation, rue des Jardins	17
2009R35	13/02/09	Intempéries, annulation matchs de football terrain Honneur engazonné	17
2009R36	13/02/09	Intempéries, annulation matchs de football terrain stabilisé	17
2009U37	16/02/09	Retrait permis de construire N° 07413307A0007 SARL APROCO	18
2009R38	18/02/09	Réglementation du stationnement, rue de Genève	18
2009R39	18/02/09	Réglementation de la circulation, rue de la Poste	18
2009R40	20/02/09	Réglementation de la circulation, rue de la Libération	18
2009U41	24/02/09	Accord permis de construire N° PC07413308A0016 Monsieur FOURNIER	18
2009R42	26/02/09	Réglementation de la circulation sur la voie de bus, rue de Genève	18
2009R43	03/03/09	Débit de boissons temporaire, Gaillard Echecs, 3 mai 2009	19
2009U44	10/03/09	Accord permis de construire N° PC07413309A0001 M. REUFF Nicolas	19
2009U45	10/03/09	Accord permis de construire N° PC07413309A0002 Madame SCHALLER Gisèle	19
2009R46	12/03/09	Réglementation de la circulation, rue de la Libération	19
2009R47	17/03/09	Réglementation du stationnement, parking nord de l'Espace Louis Simon	19
2009U48	17/03/09	Retrait PC n° 07413306A0021 accordé COGEDIM JLC	19
2009R49	19/03/09	Réglementation de la circulation, rue de Vallard	20
2009U50	23/03/09	Accord permis de construire N° PC07413308A0009, Madame et Monsieur HAEFELI Peter	20
2009R51	25/03/09	Débit de boissons temporaire, ROTARY ANNEMASSE GENEVOIS, 26 mars 2009	20
2009R52	25/03/09	Nomination d'un membre remplaçant du CCAS	20
2009R53	30/03/09	Réglementation relative aux feux de jardin	20

DECISIONS DU MAIRE

Prises par délégation du Conseil Municipal

N°	Date	OBJET de LA DECISION MUNICIPALE	N° DE PAGE
01	08/01/09	Lieudit «Le Bourno» Travaux de démolition d'un hangar avec évacuation de matériaux amianté, choix de l'entreprise	21
02	14/01/09	Tarifs séjour enfant : Copain des montagnes Thônes, du 7 au 13 février 2009	21
03	14/01/09	Tarifs séjour de jeunes : ski à Verchaix, du 7 au 13 février 2009	21
04	16/01/09	Aménagement de la rue du Clair de Lune, Travaux de Terrassement, VRD, Enrobés, choix de l'entreprise	21
05	16/01/09	Aménagement de la rue du Clair de Lune, Travaux d'Eclairage Public, choix de l'entreprise	22
06	20/01/09	NON PREEMPTION PARCELLES DE TERRE 8 rue Paul Valéry, Consorts BERARDOZZI	22
07	20/01/09	NON PREEMPTION APPARTEMENT 1 rue du Châtelet, Consorts PAUPE	22
08	27/01/09	NON PREEMPTION MAISON, 16 rue du Verger, Consorts JEAN	22
09	27/01/09	NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière, Monsieur LETHUILLIER	23
10	02/02/09	Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux (lot 2 papeterie à en-tête de la mairie) – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-078)	23
11	09/02/09	Maintenance du réseau de vidéosurveillance	23
12	10/02/09	Travaux d'élagage et d'abattage des arbres sur la Commune : Hiver 2009, choix d'une entreprise	23
13	12/02/09	Signature d'un nouveau contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Monsieur AYAYDA	24
14	12/02/09	Vente de véhicule Peugeot « type 290C52 » n° 1378 VL 74	24
15	03/03/09	Acquisition de fournitures et matériels scolaires destinés notamment aux Ecoles et aux services en charge de l'enfance/petite enfance (3 lots), Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-077)	24
16	03/03/09	Tarifs séjour enfants : « Les couloirs du temps » du 06 au 10 Avril 2009	25
17	03/03/09	Tarifs séjour jeunes : EUROPE, du 06 au 10 Avril 2009	25
18	03/03/09	Tarifs séjour enfants : Astronomie, du 14 au 17 Avril 2009	25
19	03/03/09	Construction d'un centre horticole et de ses abords : Mission de maîtrise d'œuvre, choix d'un architecte	25
20	03/03/09	Création régie de recettes, Cyber Espace	25
21	03/03/09	NON PREEMPTION MAISON, 76 rue de Genève, Consorts VOLANT	26
22	03/03/09	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière,	26

		Monsieur LETHUILLIER	
23	03/03/09	NON PREEMPTION MAISON, 24 chemin des Bois de Vernaz, Monsieur HAIGRON / Mme LOMBARD	26
24	03/03/09	NON PREEMPTION DEUX APPARTEMENTS + UN RESTAURANT, 5 rue de la Ville, Consorts MARECHAL	26
25	04/03/09	REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, CREATION SOUS REGIE D'AVANCES	26
26	09/03/09	Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation temporaire de la crèche interentreprises GARDERISSETTES	27
27	10/03/09	Signature d'une convention de mise à disposition de chevaux pour la surveillance équestre	27
28	12/03/09	Emplacement des taxis, augmentation du tarif	27
29	13/03/09	NON PREEMPTION MAISON, 8 impasse des Moutonnières, Consorts GONNET	27
30	13/03/09	NON PREEMPTION LOCAL COMMERCIAL, 13 rue de la Libération, Consorts BARTOLOME	27
31	13/03/09	NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, M. LETHUILLIER Emmanuel	28
32	16/03/09	Cantine scolaire, tarifs 2009	28
33	19/03/09	Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un guichet unique – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-04)	28
34	25/03/09	Association « SIEL BLEU », mise à disposition de locaux	28
35	24/03/09	NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur SLIMANI Yacine	29
36	26/03/09	TARIF de la billetterie pour le concert « La messe solennelle de Sainte-Cécile de Gounod, le 16 mai 2009 »	29
37	26/03/09	TARIF de la billetterie pour une lecture « Leçon de savoir-vivre » par Pierre ARDITI, le 14 juin 2009	29

DELIBERATIONS

➤ **2009.110 du 16 février 2009**

Indemnités du Receveur Municipal pour l'année 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une indemnité de :

- montant brut : 1 661,01 €
- montant net : 1 515,51 €

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 à Monsieur BRAULT Alain – Receveur Municipal.

...

➤ **2009.111 du 16 février 2009**

Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2009 – Budget principal

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GAVARD-RIGAT et VEYRAT, MM. ANTOINE, COPADO et GOY)

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2009, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 1 933 953 €.

...

➤ **2009.112 du 16 février 2009**

Attribution d'une Subvention à l'école du Châtelet pour une classe de mer

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 860 € à l'école du Châtelet dans le cadre des classes culturelles extérieures au département

...

➤ **2009.113 du 16 février 2009**

Débat d'Orientations Budgétaires 2009

La loi du 6 février 1992 fait obligation, pour les communes de 3 500 habitants, dans un délais de 2 mois avant le vote du budget, de consacrer une séance du Conseil municipal aux orientations générales du budget de l'exercice à venir.

A l'issue du débat, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2009 qui lui ont été présentées.

...

➤ **2009.114 du 16 février 2009**

Versement anticipé des attributions du Fonds de compensation pour la TVA

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3 206 853,00 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune un minimum de 5 000 000,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'au moins 55,92 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

...

➤ **2009.115 du 16 février 2009**

Création d'une régie pour le Cyber-base

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 26 voix pour et 2 voix abstentions (Mmes BILLARD et HADJAS),

DECIDE de créer une régie pour le Cyber-base.

...

➤ **2009.116 du 16 février 2009**

Mutualité Sociale Agricole, convention d'aide au fonctionnement pour le Relais Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'aide au fonctionnement pour le Relais Assistantes Maternelles de la ville.

...

➤ **2009.117 du 16 février 2009**

Relais Assistantes Maternelles, convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

...

➤ **2009.118 du 16 février 2009**

Chantier d'insertion « le jardin de Gaillard », convention unique département FSE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et 1 voix contre (Madame PIERRE),

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant à la convention initiale concernant le Fonds Social Européen.

...

➤ **2009.119 du 16 février 2009**

Contrat d'accompagnement à la scolarité, année scolaire 2008/09, convention d'objectifs et de financement avec la CAF

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention pour le versement de la prestation de service accompagnement à la scolarité avec la Caisse d'Allocations Familiales.

...

➤ **2009.120 du 16 février 2009**

Adhésion à certaines associations

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion pour 2009 aux organismes suivants :

- Association des petites villes de France : 795,92 €

- Abonnement à « la tribune des petites villes » : 22,87 €

Soit un total de 818,79 €.

- Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie : 4 656,00 €

- Cotisation informatique : 2 200,00 €

Soit un total de 6 856,00 €.

...

➤ **2009.121 du 16 février 2009**

Adoption du règlement intérieur du Conseil des Aînés

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur du Conseil des Aînés.

...

➤ **2009.122 du 16 février 2009**

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à Annemasse Agglo

Du fait de la prise en compte des nouveaux chiffres du recensement à compter du premier janvier 2009, il convient de désigner un délégué titulaire supplémentaire au sein d'Annemasse Agglo.

Mesdames Nathalie MAGNIN et VEYRAT proposent leur candidature.

A l'issue des votes, le résultat est le suivant :

N.MAGNIN	21 voix
Mme VEYRAT	5 voix
Bulletins Nuls	3

Madame Nathalie MAGNIN est élue déléguée titulaire à Annemasse Agglo.

Du fait de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble du 5 décembre 2008, Madame CRETALLAZ ayant été déclarée démissionnaire d'office, il convient de la remplacer et de désigner un nouveau délégué suppléant.

Madame PIERRE et Monsieur SIMON proposent leur candidature.

A l'issue des votes, le résultat est le suivant :

M. SIMON	23 voix
Mme PIERRE	1 voix
Bulletins Nuls	5

Monsieur SIMON est élu délégué suppléant à Annemasse Agglo.

Madame Nathalie MAGNIN, anciennement suppléante, ayant été désignée titulaire, il convient de procéder à son remplacement.

Madame VEYRAT et Monsieur PAULINO proposent leur candidature.

A l'issue des votes, le résultat est le suivant :

M. PAULINO	20 voix
Mme VEYRAT	6 voix
Bulletin Nul	1
Bulletins Blancs	2

Monsieur PAULINO est élu délégué suppléant à Annemasse Agglo.

...

➤ **2009.123 du 16 février 2009**

Remplacement de Madame CRETALLAZ dans les commissions municipales et instances intercommunales auxquelles elle appartenait

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 28 voix pour et 1 abstention (Madame PIERRE),

ACCepte que Madame PIERRE reprennent l'ensemble des responsabilités dévolues à Madame CRETALLAZ au sein des commissions municipales et instances intercommunales auxquelles elle appartenait.

...

➤ **2009.124 du 16 février 2009**

Soutien au CREPS Rhône-Alpes suite à la prévision de fermeture des sites de Vallon Pont d'Arc et de Voiron

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'apporter son soutien au CREPS Rhône-Alpes.

...

➤ **2009.125 du 16 février 2009**

Aide aux communes sinistrées des Landes suite à la tempête du 24 janvier 2009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. PIGUET),

DECIDE d'octroyer une aide de 1000 € aux communes landaises sinistrées.

...

➤ **2009.126 du 16 février 2009**

Choix de la calligraphie sur la façade de la future mairie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 28 voix pour et 1 abstention (M. BLOUIN),

DECIDE de choisir le modèle numéroté 1.

...

➤ **2009.127 du 16 février 2009**

Convention de partenariat entre la commune et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. PIGUET),

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

...

➤ **2009.128 du 16 février 2009**

Admissions en non-valeur Budget Principal, Commune de Gaillard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre les admissions en non-valeur proposées, soit 7 208,45 € pour le budget principal.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 654 du budget.

...

➤ **2009.129 du 16 février 2009**

Taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, possibilité d'application d'une réduction ou d'une exonération

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
À l'unanimité,

DECIDE de n'apporter aucune modification à la taxe communale additionnelle.

...

➤ **2009.130 du 16 février 2009**

Contrat Urbain de Cohésion Sociale – CUCS Programmation 2009

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme PIERRE),

APPROUVE la programmation 2009,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Agence de Cohésion Sociale et d'Egalité des Chances, de la CAF et de tout autre partenaire financier, les subventions envisageables, ...

...

➤ **2009.131 du 16 février 2009**

Convention Ville – SIGEM Participation au financement de l'équipe de Médiation

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la SIGEM et tout document afférent.

...

➤ **2009.132 du 16 février 2009**

Modification du tableau des effectifs Service Police Municipale : Poste Brigadier-Chef Principal

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré
A l'unanimité,

ADOPTE ... la création d'un poste de Brigadier-Chef Principal au sein du Service de Police Municipale.

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence,

...

➤ **2009.133 du 16 février 2009**

Indemnité annuelle pour permanence fiscale

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

- d'annuler la délibération n° 216 du 12 novembre 1985,
- d'autoriser le versement d'une indemnité forfaitaire globale d'un montant de 548,82 € pour 6 demi-journées aux agents des Services Fiscaux chargés d'assister les contribuables dans leurs démarches pendant la durée du présent mandat (et ce pour les permanences effectuées à compter de l'année 2008),
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget tant que cette permanence sera mise en place.

...

➤ **2009.134 du 16 février 2009**

Frais de mission, agents, élus

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

ANNULE les délibérations n° 2006-807 du 17 janvier 2006 et n° 2008-73 du 29 septembre 2008,

ADOPTE la réglementation ... en matière de frais de mission pour tous les agents communaux et les élus,

...

➤ **2009.135 du 30 mars 2009**

Compte Administratif 2008

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 19 voix pour et 7 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD et PIGUET),

APPROUVE le Compte Administratif 2008 pour le Budget Principal.

Par 20 voix pour et 6 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE et BILLARD),

APPROUVE le Compte Administratif 2008 du Budget annexe de l'Espace Louis Simon...

➤ **2009.136 du 30 mars 2009**

Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD et PIGUET),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

...

➤ **2009.137 du 30 mars 2009**

Affectation des résultats Budgétaires

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE),

DECIDE d'affecter au budget principal 2 007 499,64 € au compte 1068 et 1 757 905,94 € au compte 002,

DECIDE d'affecter 8 430,80 € au compte 002 du budget annexe de l'Espace Louis Simon.

...

➤ **2009.138 du 30 mars 2009**

Impôts locaux 2009, vote des taux

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VOTE les taux de la fiscalité communale comme suit :

TH	:	10,24%
TFB	:	11,52%
TFNB	:	24,50%.

...

➤ **2009.139 du 30 mars 2009**

Budget primitif 2009, Budget principal, Budget annexe ELS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 20 voix pour, 2 voix contre (M. PIGUET et Mme BILLARD) et 5 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE),

APPROUVE le budget primitif 2009 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 14 145 215,91 € et en section d'investissement à la somme de 9 477 355,15 €.

Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE),

APPROUVE le budget TVA de l'Espace Louis Simon qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 24 430,80 € pour l'exercice 2009.

...

➤ **2009.140 du 30 mars 2009**

Subvention au CCAS de Gaillard

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE, d'attribuer une subvention à hauteur de 85 486,37 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gaillard.

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2009 de la Commune de Gaillard.

...

➤ **2009.141 du 30 mars 2009**

Cotisations 2009, adhésion à Alliance Villes Emploi et CIBB

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de renouveler son adhésion aux deux organismes suivants :

- Alliance Villes Emplois pour un montant de 181,97 €
- Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) pour un montant de 100 €

...

➤ **2009.142 du 30 mars 2009**

Subvention 2009, Olympique Croix de Savoie 74

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

par 20 voix pour et 7 abstentions ((Mmes et MM GOY, GAVARD-RIGAT, COPADO, VEYRAT, ANTOINE, BILLARD et PIGUET)

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 96 000 € à Olympique Croix de Savoie 74.

...

➤ **2009.143 du 30 mars 2009**

Subvention 200, à l'association J'AIME GAILLARD

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes PIGNY et BILLARD et MM. BOGET et PIGUET)

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association J'AIME GAILLARD.

...

➤ **2009.144 du 30 mars 2009**

Subventions 2009

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2008 (en €)	Montants Proposés (en €)
SCOLAIRE		
Maison Familiale rurale de Bonne	1 374	460
Maison Familiale rurale de Cranves-Sales	229	460
Lycées des 3 Vallées- THONON	0	230
Maison Familiale Rurale Margencel	229	460
Pages Ouvertes	0	350
ECAUT -Vuiz en Sallaz	0	690
Les Amis de l'Aumônerie de l'Enseignement Public des collèges et lycées d'Annemasse 11 rue Massenet	200	200
Ecole privée la Chamarette – Annemasse	10 480	18 693
Ecole privée St François – Annemasse	5 764	6 633
E.S. St Vincent – Collonges Sous Salève	1 048	1 206
A.P.E. Voirons – Bossonnets	1 060	1 100
AIPE du Châtelet – Gaillard	1 060	1 100
APE du Salève – Gaillard	1 060	1 100
Sou des Ecoles Laïques	43 342	25 000

Coopérative scolaire Châtelet, subvention exceptionnelle	0	66,72
Coopératives scolaires, subvention triennale	4 907	5 005
SECURITE PREVENTION SOCIAL		
Amicale des Sapeurs Pompiers	5 000	2 500
Association de prévention routière – Annecy	160	160
Association « AU 7 »	102 300	60 000
Association Passage – Annecy	2 550	2 550
Conseil général Haute-Savoie (financement FAJ)	1 540	1 540
Association d'Aide du Genevois - ASSAD (aides ménagères)	19 624	20 091
CULTURE		
Chœur & Orgues – Gaillard	5 000	5 000
La Palette – Gaillard	850	1 000
Centre d'Information Culturelle et Familial	35 000	38 000
Ecole de Musique de Gaillard	64 875	69 335
Harmonie Municipale de Gaillard	45 000	45 000
La Chanson de Gaillard	0	1 000
COMBATTANTS		
Section des Anciens Combattants de Gaillard	1 400	2 000
Association des Combattants Prisonniers de Guerre – Annemasse	250	250
SPORTS		
Ring Olympique de Gaillard	27 000	28 000
Vélo Club – Annemasse	2 000	2 000
Association HIEP KHI VO DAO	1 700	1 500
Le Ping Gaillardin	3 000	3 250
Judo Ju Jitsu Club Gaillard	20 000	18 000
Sport et Santé Gymnastique Gaillardine – Ambilly	800	800
Section Gymnastique Volontaire Gaillard	0	800
CAFOR FUTSAL 74	0	1 000
LOISIRS		
Gaillard Echecs	1 200	1 350
Groupe Spéléo Gaillard	1 000	1 000
Amicourse Cercle Courses Loisirs	2 000	1 000
Comité des Fêtes de Gaillard	20 000	20 000
Billard Club	1 400	2 000
DIVERS		
Université Populaire Savoie-Mont Blanc-Association Locale d'Annemasse-Genoises	0	400
Entente contre la rage et autres Zoonoses	1 681	1 142
Association "accueil des familles des détenus" maison d'arrêt de Bonneville	0	200
Le Foyer Savoyard de Paris	150	100
Club des Hutins de Gaillard	2 000	3 500
TOTAL	438 233	493 221,72

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

↳ En l'absence des conseillers municipaux intéressés au sein de l'association
Monsieur VUICHARD ne prend pas part au vote pour Chœur et Orgues de Gaillard.
Madame ANCHISI ne prend pas part au vote pour le Club des Hutins de Gaillard.

Par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme BILLARD et M. PIGUET)

DECIDE l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus.

...

➤ **2009.145 du 30 mars 2009**

Modification du tableau des effectifs, service Police Municipale, Chef de service de la Police Municipale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE les propositions susmentionnées, à savoir :

- La création d'un poste de Chef de Service de Police Municipale au sein du Service de Police Municipale,
- La suppression d'un poste de Brigadier-Chef Principal au sein du Service de Police Municipale,

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.146 du 30 mars 2009**

Modification du tableau des effectifs, Direction Générale: Rédacteur

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

ADOPTE les propositions susmentionnées, à savoir :

- La création d'un poste de Rédacteur au sein de la Direction Générale des Services,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe au sein de la Direction Générale des Services,

MODIFIE le tableau des effectifs, en conséquence.

...

➤ **2009.147 du 30 mars 2009**

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, convention avec la Préfecture de Haute-Savoie

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec le préfet de la Haute-Savoie pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

...

➤ **2009.148 du 30 mars 2009**

Convention relative à la dématérialisation des états de paye des collectivités et établissements publics locaux avec le Trésorier Payeur Général et le Président de la Chambre Régionale des Comptes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention relative à la dématérialisation des états de paye des collectivités ainsi que toute convention qui participera à la dématérialisation des pièces comptables, de leurs annexes ainsi que des éléments de paie.

...

➤ **2009.149 du 30 mars 2009**

Soutien à la FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE d'apporter son appui à la FNCOFOR qui demande :

- Le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural
- L'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF
- L'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière
- Le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches du territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe)
- La mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

...

➤ **2009.150 du 30 mars 2009**

Achat à la SAFER de parcelles boisées au lieu dit « Sous le Crest de Vaulx »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la promesse unilatérale d'achat et les documents qui y sont joints, notamment le cahier des charges environnemental ;

DECIDE de conclure avec la SAFER l'acte d'achat portant sur des terrains d'une surface de 2615m².

Les parcelles sont cadastrées section B n°1001, 1003, 1656 et 1660.

DIT que le prix de cette acquisition est de VINGT SIX MILLE HUIT CENT VINGT TROIS EUROS ET DEUX CENTIMES (26 823, 02 euros).

...

➤ **2009.151 du 30 mars 2009**

Convention 2009 avec une structure d'insertion par l'activité économique, structure porteuse de chantiers et ateliers d'insertion

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention par laquelle l'Etat s'engage à soutenir financièrement la structure dans la mise en œuvre de son projet le Jardin d'insertion.

...

➤ **2009.152 du 30 mars 2009**

Convention de mise à disposition du poste ACMO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mutualisation du poste ACMO avec Annemasse-Agglomération.

...

➤ **2009.153 du 30 mars 2009**

Convention d'utilisation du stand de tir de Saint-Julien-en-Genevois pour la Police Municipale

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec la Mairie de Saint-Julien-en-Genevois qui détermine les conditions d'utilisation du stand de tir par la Police Municipale de Gaillard...

ARRETES MUNICIPAUX

➤ **2009. U.01 du 5 janvier 2009**

Accord permis de construire N° PC07413308A0012 BAYER SANTE FAMILIALE

VU la demande de permis de construire pour la construction d'un ensemble de bâtiments modulaires à vocation de bureaux relié par un passage couvert au bâtiment principal, sur un terrain sis 33 rue de l'Industrie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur OEBELS Dirk** représentant **BAYER SANTE FAMILIALE**

...

➤ **2009. R.02 du 5 janvier 2009**

Réglementation du Stationnement et de la Circulation rue du Lieutenant Yvan Genot

CONSIDERANT que des travaux de **Construction d'un réseau pour fibre optique** sont entrepris **rue du Lieutenant Yvan Genot** par l'entreprise **GRAMARI S.A.S.** située 145, Avenue des Râches – 74190 PASSY et qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie et la circulation sera alternée rue du Lieutenant Yvan Genot, **du 12 janvier au 31 mars 2009 inclus,**

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur toute la partie nord du parking public rue du Lieutenant Yvan Genot, **du 12 janvier au 31 mars 2009 inclus,**

...

➤ **2009. U.03 du 6 janvier 2009**

Accord permis de construire N° PC07413308A0010 SATORIZ

VU la demande de permis de construire pour l'aménagement d'un magasin d'alimentation biologique plus la construction d'un sas d'entrée, sur un terrain sis 2 rue Renée Cassin,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur GROSREY Yvan** représentant **SATORIZ**

...

➤ **2009. R.04 du 9 janvier 2009**

Intempéries, annulation matchs de football

VU l'état du terrain d'honneur de football et du terrain stabilisé,

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (neige et froid) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci.

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain d'honneur et le terrain stabilisé sont annulés pour le week-end du 10 et 11 janvier 2009 en raison de la neige et du froid et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2009. R.05 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, APE Voirons Bossonnets, 24 janvier 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Corinne FILY, agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS, qui organise le 24 janvier 2009 de 19h00 à 24h00 et le 25 janvier 2009 de 0h00 à 01h00 lieu Espace Louis Simon 10, rue du Châtelet 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée Repas dansant,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Corinne FILY, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.06 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, APE Voirons Bossonnets, 20 juin 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Corinne FILY, agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS et qui organise le 20 juin 2009 de 10H00 à 14H00 lieu : Ecole des Bossonnets, 21bis rue du 18 août 1944 Gaillard une manifestation publique dénommée Fête de l'école, Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Corinne FILY, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.07 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, APE Voirons Bossonnets, 27 juin 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Madame Corinne FILY, agissant pour le compte de l'association Association des Parents d'Elèves VOIRONS BOSSONNETS, et qui organise le 27 juin 2009 de 10H00 à 15H00 lieu : Ecole des Voirons, 15, cours de la République Gaillard une manifestation publique dénommée Fête de l'école, Considérant que la demande constitue la troisième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Corinne FILY, Présidente de l'association APE Voirons Bossonnets de Gaillard 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.08 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 7 février 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX agissant pour le compte de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74 et qui organise le 07 février 2009 de 12H00 à 22h30, lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard, une manifestation publique dénommée INDOOR 2x18, Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.09 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 8 février 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX agissant pour le compte de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74 et qui organise le 08 février 2009 de 9H00 à 19h00 lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée INDOOR 2x18, Considérant que la demande constitue la première bis de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.10 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, 14 mars 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Jack AURAIX, agissant pour le compte de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74 et qui organise le 14 mars 2009 de 13H00 à 19h00 lieu : Gymnase H. BELLIVIER 22, rue de l'Industrie 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée CONCOURS JEUNES 2x15, Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur AURAIX Jack, Président de l'association 1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.11 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 31 janvier 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre, agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 31 janvier 2009 de 14H00 à 24h00 et le 1^{er} février 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Gymnase Louis SIMON, 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée GALA DE BOXE,

Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.12 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 7 mars 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre, agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 7 mars 2009 de 14H00 à 24h00 et le 8 mars 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Gymnase Louis SIMON, 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée GALA DE BOXE,

Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.13 du 15 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Ring Olympique de Gaillard, 27 juin 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur CACHON Pierre, agissant pour le compte de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD et qui organise le 27 juin 2009 de 14H00 à 24h00 et le 28 juin 2009 de 0H00 à 01H00 lieu : Gymnase Louis SIMON, 10, rue du Châtelet 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée GALA DE BOXE,

Considérant que la demande constitue la troisième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur CACHON Pierre, Président de l'association RING OLYMPIQUE DE GAILLARD 74, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.14 du 16 janvier 2009**

Intempéries, annulation matchs et entraînements de Football 16-18/01/09

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (neige et froid) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football et les entraînements sur le terrain d'honneur et le terrain stabilisé sont annulés pour la période du vendredi 16 janvier au dimanche 18 janvier 2009 inclus en raison de la neige et du froid et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2009. R.15 du 23 janvier 2009**

Intempéries, annulation matchs et entraînements de Football 23-25/01/09

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (pluies intenses) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football et les entraînements sur le terrain d'honneur et le terrain stabilisé sont annulés pour la période du vendredi 23 janvier au dimanche 25 janvier 2009 inclus en raison des pluies intenses et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2009. R.16 du 23 janvier 2009**

Réglementation de la Circulation, rue de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement Gaz** sont entrepris **rue de Vernaz** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vernaz dans la partie comprise entre la rue du Jura et la rue Jean Moulin, **du 27 au 30 janvier 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.17 du 26 janvier 2009**

Réglementation de la Circulation, rue Marcel Mieusset

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement EDF** sont entrepris **rue Marcel Mieusset** par l'entreprise **INEO RESEAUX SUD EST** située 12, rue de l'Europe – 74200 THONON LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue Marcel Mieusset, **du 28 janvier au 06 février 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.18 du 26 janvier 2009**

Réglementation de la Circulation, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement Gaz** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **S.A.T.P.** située Z.A. de la Bachère – 74240 GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Genève dans la partie comprise entre la Douane de Moëllesulaz et la rue de Moëllesulaz, **du 29 janvier au 06 février 2009 inclus.**

...

➤ **2009. R.19 du 26 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Association Société d'Education Populaire, 1^{er} février 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Richard ANTONIAZZI, agissant pour le compte de l'association Association Société d'Education Populaire et qui organise le 01 février 2009 de 12h00 à 18h00 lieu salle STELLA 55, rue de la Libération 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée « Repas Fricassée », Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Richard ANTONIAZZI, Président de l'association Société Education Populaire à GAILLARD 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.20 du 26 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Association Société d'Education Populaire, 10 mai 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par Monsieur Richard ANTONIAZZI, agissant pour le compte de l'association Association Société d'Education Populaire qui organise le 10 mai 2009 de 9h00 à 20h00 lieu salle STELLA 55, rue de la Libération 74240 GAILLARD une manifestation publique dénommée « Kermesse paroissiale », Considérant que la demande constitue la seconde de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Richard ANTONIAZZI, Président de l'association Société Education Populaire à GAILLARD 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.21 du 27 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 14 février 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. FAVARIO Daniel agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard et qui organise le 14 février 2009 de 9H00 à 20H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Repas dansant de la Saint Valentin »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.22 du 27 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 17 mai 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. FAVARIO Daniel agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard et qui organise le 17 mai 2009 de 9H00 à 19H00 lieu : rue du Môle, une manifestation publique dénommée Fête du Pain,
Considérant que la demande constitue la deuxième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.23 du 27 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 21 juin 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard et qui organise le 21 juin 2009 de 19H00 à 24h00 et le 22 juin 2008 de 0h00 à 02h00 lieu : Boulodrome, situé 7, rue du 18 août 74240 Gaillard une manifestation publique dénommée Fête de la Musique.
Considérant que la demande constitue la troisième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.24 du 27 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Comité des Fêtes, 21 juin 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. FAVARIO Daniel, agissant pour le compte de l'association Comité des Fêtes de Gaillard qui organise le 13 juillet 2009 de 19H00 à 24H00 et le 14 juillet 2008 de 0H00 à 02H00 lieu : Boulodrome 7, rue du 18 août Gaillard une manifestation publique dénommée Fête Nationale,
Considérant que la demande constitue la quatrième de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur FAVARIO Daniel, Président de l'association Comité des Fêtes de Gaillard 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire

...

➤ **2009. R.25 du 29 janvier 2009**

Réglementation de la Circulation, chemin des Bois de Vernaz

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement A.E.P.** sont entrepris **chemin des Bois de Vernaz** par l'entreprise **ANNEMASSE AGGLO - Service des Eaux** située 10, rue du Petit Malbrande B.P. 225 – 74105 ANNEMASSE CEDEX et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée chemin des Bois de Vernaz dans la partie comprise entre l'impasse des Bergeronnettes et le chemin des Chenevières, **du 02 au 06 février 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.26 du 29 janvier 2009**

Débit de boissons temporaire, Olympique Croix de Savoie 74, 1^{er} février 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire présenté par M. GAY Alain agissant pour le compte de l'association Olympique CROIX DE SAVOIE 74 et qui organise le 01 février 2009 de 9H00 à 21H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « loto »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur GAY Alain, Président de l'association Olympique des CROIX DE SAVOIE 74, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.27 du 29 janvier 2009**

Autorisation temporaire d'ouverture tardive d'un débit de boissons permanent, établissement « LE NEW LONDON », 18 avril 2009

Vu la demande de prorogation d'ouverture d'un débit de boissons permanent, présenté par M. LAVIGNE Stéphane agissant en tant que co-gérant pour le compte de la SARL RICKET, raison sociale établissement « LE NEW LONDON » qui organise dans la soirée du 18 avril 2009 au 19 avril 2009 lieu : Bar « LE NEW LONDON » une manifestation publique dénommée FETE du 1^{er} ANNIVERSAIRE,

Considérant que la demande de dérogation temporaire d'ouverture tardive constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur LAVIGNE, Stéphane, co-gérant de la SARL RICKET, raison sociale établissement « LE NEW LONDON », est autorisé à ouvrir un débit de boissons permanent

...

➤ **2009. R.28 du 6 février 2009**

Occupation du Domaine Public Communal

VU la demande de l'entreprise MONTESSUIT et FILS sise 15-17, rue René Cassin à Gaillard,
VU l'avis du gestionnaire de la voirie en date du 5 février 2009.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public d'une surface de 46,00 m² rue de Genève au droit des parcelles cadastrées section A n° 3 et 4 sise 142-144, rue de Genève selon plan ci-joint.

ARTICLE 2 : La présente autorisation n'est valable que pour la période du 09 février 2009 au 02 octobre 2009 inclus, elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

...

➤ **2009. R.29 du 9 février 2009**

Intempéries, annulation matchs et entraînements de football, 9-13/02/09

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (pluie, neige et froid) ne permet pas une utilisation normale des terrains et peut causer une dégradation totale de ceux-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football et les entraînements sur le terrain d'honneur et le terrain stabilisé sont annulés pour la période du lundi 9 février au vendredi 13 février 2009 inclus en raison des pluies, de la neige et du froid et de l'état actuel des terrains.

...

➤ **2009. R.30 du 9 février 2009**

Réglementation de la Circulation et du Stationnement, rue du Clair de Lune

CONSIDERANT que des travaux de V.R.D. sont entrepris **rue du Clair de Lune** par l'entreprise **EUROVIA ALPES** située 197, rue de la Dent d'Oche – 74500 AMPHION LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sauf aux riverains rue du Claire de Lune, **du 23 février au 24 avril 2009 inclus**,

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit des deux côtés de la voie, **du 23 février au 24 avril 2009 inclus**

...

➤ **2009. R.31 du 9 février 2009**

Réglementation de la Circulation, rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement assainissement** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **EUROVIA ALPES** située 197, rue de la Dent d'Oche – 74500 AMPHION LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue Paul Valéry et la rue de la Poste, **du 26 février au 06 mars 2009 inclus**

...

➤ **2009. R.32 du 10 février 2009**

Réglementation de la circulation rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux d'assainissement sont entrepris rue de la Libération par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A la Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et le stationnement interdit des deux cotés de la rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue du Châtelet et la rue des Peupliers **du 16 au 20 février 2009 inclus**

...

➤ **2009. U.33 du 10 février 2009**

Accord permis de construire N° PC07413308A0014 Monsieur et Madame VAGLIO-AGNES

VU la demande de permis de construire pour l'agrandissement d'une maison sur un terrain sis 6 rue Paul Valéry et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur et Madame VAGLIO-AGNES**

...

➤ **2009. R.34 du 11 février 2009**

Réglementation de la circulation, rue des Jardins

CONSIDERANT que des travaux pour la suppression d'un branchement d'eau sont entrepris rue des Jardins, par ANNEMASSE AGGLO – Service des Eaux – rue du Petit Malbrande à ANNEMASSE (74100) et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue des Jardins, dans la partie comprise entre les n° 12 et n° 16,8 **du 16 au 20 février 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.35 du 13 février 2009**

Intempéries, annulation matchs de football terrain Honneur engazonné

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (pluie, neige et froid) ne permet pas une utilisation normale du terrain et peut causer une dégradation totale de celui-ci,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain d'Honneur engazonné sont annulés pour la période du vendredi 13 février au dimanche 15 février 2009 inclus en raison des pluies, de la neige et du froid et de l'état actuel du terrain.

...

➤ **2009. R.36 du 13 février 2009**

Intempéries, annulation matchs de football terrain stabilisé

CONSIDERANT que cette période d'intempéries (pluie, neige et froid) ne permet pas une utilisation normale du terrain,

ARRETE

ARTICLE 1 : Tous les matchs de football sur le terrain stabilisé sont annulés pour la période du vendredi 13 février au dimanche 15 février 2009 inclus en raison des pluies, de la neige et du froid et de l'état actuel du terrain.

...

➤ **2009. U.37 du 16 février 2009**

Retrait permis de construire N° 07413307A0007 SARL APROCO

VU le courrier en date du 20 janvier 2009 émanant de la SARL APROCO demandant l'annulation du permis de construire n° 07413307A0007.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413307A0007 accordé à la SARL APROCO est **retiré**.

...

➤ **2009. R.38 du 18 février 2009**

Réglementation du stationnement, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux d'élagage des arbres devant la copropriété La Licorne sont entrepris rue de Genève, par le Service Espaces Verts de la Ville de GAILLARD et qu'il convient de réglementer le stationnement sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sera interdit rue de Genève, devant les numéros 110, 112 et 114 **du 24 au 26 février 2009 inclus**.

...

➤ **2009. R.39 du 18 février 2009**

Réglementation de la circulation, rue de la Poste

CONSIDERANT que des travaux d'élagage des arbres sont entrepris rue de la Poste, par le Service Espaces Verts de la Ville de GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1 La circulation, sera interdite rue de la Poste, **le vendredi 27 février 2009, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures**. Une déviation sera mise en place rue des Peupliers, rue de Vallard et rue de Moëllesulaz.

...

➤ **2009. R.40 du 20 février 2009**

Réglementation de la circulation, rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux d'assainissement sont entrepris rue de la Libération par l'entreprise S.A.T.P. située Z.A la Bachère à GAILLARD et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée et le stationnement interdit des deux cotés de la rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue du Châtelet et la rue des Peupliers, **du 21 au 25 février 2009 inclus**.

...

➤ **2009. U.41 du 24 février 2009**

Accord permis de construire N° PC07413308A0016 Monsieur FOURNIER

VU la demande de permis de construire pour la rénovation d'une villa sur un terrain sis 1 impasse des Chênes, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur FOURNIER Jean-Guy**,

...

➤ **2009. R.42 du 26 février 2009**

Réglementation de la circulation sur la voie de bus, rue de Genève

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement A.E.P.** sont entrepris **rue de Genève** par l'entreprise **ANNEMASSE AGGLO – Service des eaux** située 10, rue du Petit Malbrande B.P. 225 – 74105 ANNEMASSE et qu'il convient de réglementer la circulation de la voie bus.

ARRETE

ARTICLE 1 : La voie de bus sera neutralisée rue de Genève entre la rue de Vallard et la douane de Moëllesulaz, **du 02 au 06 mars 2009 inclus**,

...

➤ **2009. R.43 du 3 mars 2009**

Débit de boissons temporaire, Gaillard Echecs, 3 mai 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. MANUEL Marc, agissant pour le compte de l'association GAILLARD ECHECS et qui organise le 03 mai 2009 de 8H00 à 20H00 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « 5^{ème} OPEN RAPIDE D'ECHECS »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur MANUEL Marc, Président de l'association GAILLARD ECHECS, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. U.44 du 10 mars 2009**

Accord permis de construire N° PC07413309A0001 M. REUFF Nicolas

VU la demande de permis de construire pour la rénovation d'une maison individuelle + construction de deux maisons jumelées sur un terrain sis Cours de la République et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Monsieur REUFF Nicolas**,

...

➤ **2009. U.45 du 10 mars 2009**

Accord permis de construire N° PC07413309A0002 Madame SCHALLER Gisèle

VU la demande de permis de construire pour l'agrandissement d'une maison existante + construction d'une terrasse sur un terrain sis 11 rue de Vallard et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Madame SCHALLER Gisèle**,

...

➤ **2009. R.46 du 12 mars 2009**

Réglementation de la circulation, rue de la Libération

CONSIDERANT que des travaux de **Branchement assainissement** sont entrepris **rue de la Libération** par l'entreprise **EUROVIA ALPES** située 197, rue de la Dent d'Oche – 74500 AMPHION LES BAINS et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de la Libération dans la partie comprise entre la rue Paul Valéry et la rue de la Poste, **du 16 mars au 20 mars 2009 inclus**,

...

➤ **2009. R.47 du 17 mars 2009**

Réglementation du stationnement, parking nord de l'Espace Louis Simon

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition **deux travées de parking de l'Espace Louis Simon** pour une manifestation au Boulodrome et qu'il convient de réglementer le stationnement sur ce parking.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking nord de l'Espace Louis Simon, **le Jeudi 19 mars 2009**.
Les véhicules en infraction pourront être déplacés ou mis en fourrière.

...

➤ **2009. U.48 du 17 mars 2009**

Accord permis de construire N° PC07413309A0002 Madame SCHALLER Gisèle

VU le courrier en date du 12 mars 2009 émanant de COGEDIM JLC demandant l'annulation du permis de construire n° 07413306A0021.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de construire n° 07413306A0021 accordé COGEDIM JLC est **retiré...**

➤ **2009. R.49 du 19 mars 2009**

Réglementation de la circulation, rue de Vallard

CONSIDERANT que des travaux de **remplacement d'un mât de vidéosurveillance** sont entrepris **rue de Vallard** par l'entreprise **SDEL SAVOIE LEMAN** située 19, rue Louis Armand – 74300 CLUSES et qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée rue de Vallard dans la partie comprise entre la rue des Peupliers et la rue de Genève, **du 23 mars au 27 mars 2009 inclus,**

...

➤ **2009. U.50 du 23 mars 2009**

Accord permis de construire N° PC07413308A0009, Madame et Monsieur HAEFELI Peter

VU la demande de permis de construire pour l'adjonction d'une chambre sur un terrain sis 15 rue de la Poste, et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** à **Madame et Monsieur HAEFELI Peter,**

...

➤ **2009. R.51 du 25 mars 2009**

Débit de boissons temporaire, ROTARY ANNEMASSE GENEVOIS, 26 mars 2009

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présenté par M. GARRIGUES, agissant pour le compte de l'association ROTARY ANNEMASSE GENEVOIS et qui organise le 26 mars 2009 de 19H00 à 23H30 lieu : Espace Louis SIMON 10, rue du Châtelet GAILLARD une manifestation publique dénommée « Théâtre Hôtel des Deux Mondes »,
Considérant que la demande constitue la première de l'année en cours,

ARRETE

Article 1^{er} : M GARRIGUES, Président de l'association Rotary Annemasse Genevois, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

...

➤ **2009. R.52 du 25 mars 2009**

Nomination d'un membre remplaçant du CCAS

Vu l'arrêté du maire en date du 11 avril 2008 par lequel ont été nommés en qualité de membres du Centre Communal d'Action Sociale : M. CHARLET Gregory, Mmes GALY Martine, ISMAILI Jeanne, KAMANDA Elodie, PIAGNERI Ana, SEKHOUN Fadila,
Vu le fait que Monsieur Grégory CHARLET a quitté ses fonctions de directeur du Centre Socio-Culturel « au 7 » en décembre 08,
Vu le courrier de Monsieur Jean-Claude BERTHOD, Président du Centre Socio-Culturel « au 7 », acceptant sa nomination par le Maire en remplacement de Monsieur CHARLET,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Jean-Claude BERTHOD est nommé membre du CCAS à compter du 23 mars 2009.

...

➤ **2009. R.53 du 30 mars 2009**

Réglementation relative aux feux de jardin

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publiques.

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique.

Considérant qu'il est nécessaire que leur surveillance soit totale tant que leur extinction n'est pas complète pour assurer la sécurité de tous.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est interdit de brûler les déchets de jardins, autres que les branchages secs et sans dépasser 1m³ à la fois.

ARTICLE 2 : Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin est interdit les jours ouvrables de 09h00 à 18h00, les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 3 : Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer des feux à moins de 50 mètres des habitations voisines et de la voie publique...

DECISIONS du MAIRE

➤ 09.01 du 8 janvier 2009

Lieudit «Le Bourno» Travaux de démolition d'un hangar avec évacuation de matériaux amianté, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que des travaux de démolition d'un hangar avec évacuation de matériaux amiantés doivent être réalisés à GAILLARD au lieudit « Le Bourno », une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au B.O.A.M.P. par voie électronique en date du 13 novembre 2008 ainsi que par des courriers envoyés aux entreprises correspondantes recensées en mairie,

VU Les quatre offres proposées par les entreprises, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est jugée économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er}-II du Code des Marchés Publics ; l'entrepreneur retenu possède toutes les qualités et références requises et le matériel proposé correspond aux besoins formulés.

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : De confier à l'entreprise DECOUP'BETON sarl, sise à la BALME DE SILLINGY (74330) – chemin des Vignes, l'exécution des travaux de démolition d'un hangar avec évacuation de matériaux amiantés au lieudit « Le Bourno » à GAILLARD.

ARTICLE 3. : Le besoin sera défini dans le budget de l'exercice 2009.

Le montant des travaux de démolition d'un hangar avec évacuation de matériaux amiantés au lieudit « Le Bourno » s'élève à la somme provisoire de 15.355,00 € HT soit : 18.364,58 € TTC.

Un métré contradictoire sera effectué à la fin des travaux.

...

➤ 09.02 du 14 janvier 2009

Tarifs séjour enfant : Copain des montagnes Thônes, du 7 au 13 février 2009

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour ski des jeunes du 07 au 13 février 2009 à 302,15 € par enfant.

...

➤ 09.03 du 14 janvier 2009

Tarifs séjour de jeunes : ski à Verchaix, du 7 au 13 février 2009

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide,

- De fixer le tarif du séjour ski des jeunes du 07 au 13 février 2009 à 355,00 € par enfant.

...

➤ 09.04 du 16 janvier 2009

Aménagement de la rue du Clair de Lune, Travaux de Terrassement, VRD, Enrobés, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux de Terrassement, VRD, Enrobés dans l'opération d'aménagement de la rue du Clair de Lune s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une publication au MESSAGER, journal d'Annonces Légales, envoyée en date du 3 novembre 2008,

VU les neuf offres proposées par les entreprises, sur dix sept consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise EUROVIA, domiciliée à POISY (74330) – 80, route des Ecoles – BRASSILLY, les travaux de Terrassement, VRD, Enrobés dans l'opération d'aménagement de la rue du Clair de Lune.

ARTICLE 3 : Le besoin a été défini dans le budget.

Le montant total des prestations s'élève à la somme de 47 667.90 € HT, soit 57 010.81 € TTC.

Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2008, ...

➤ **09.05 du 16 janvier 2009**

Aménagement de la rue du Clair de Lune, Travaux d'Eclairage Public, choix de l'entreprise

CONSIDERANT que les travaux dans l'opération d'aménagement de la rue du Clair de Lune s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une publication au MESSAGER, journal d'Annonces Légales, envoyée en date du 3 novembre 2008,

VU les quatre offres proposées par les entreprises, sur onze consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise GRAMARI, domiciliée à PASSY (74190) – 145, avenue des Râches – Boîte Postale 44, les travaux d'Eclairage Public dans l'opération d'aménagement de la rue du Clair de Lune

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant total des prestations s'élève à la somme de 3 710.00 € HT, soit 4 437.16 € TTC.

Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2009,

...

➤ **09.06 du 20 janvier 2009**

NON PREEMPTION PARCELLES DE TERRE 8 rue Paul Valéry, Consorts BERARDOZZI

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/01/2009 présentée par l'étude de Maître Katia GAUTHIER située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BERARDOZZI Giacinto mentionnant le prix de vente de 228 800 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une parcelle de terre d'une superficie de 40 m²
- Une parcelle de terre d'une superficie de 640 m²
- Une parcelle de terre d'une superficie de 345 m²

Situées 8 rue Paul Valéry à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT VINGT HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS (228 800 €)

...

➤ **09.07 du 20 janvier 2009**

NON PREEMPTION APPARTEMENT 1 rue du Châtelet, Consorts PAUPE

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/01/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts PAUPE mentionnant le prix de vente de 341 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un appartement d'une superficie de 104 m²
- Une cave
- Deux garages

Situés au 1 rue du Châtelet à GAILLARD

pour un prix total de TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (341 000 €)

...

➤ **09.08 du 27 janvier 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 16 rue du Verger, Consorts JEAN

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/01/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts JEAN mentionnant le prix de vente de 325 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sis 16 rue du Verger à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (325 000 €)

...

➤ **09.09 du 27 janvier 2009**

NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière, Monsieur LETHUILLIER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 17/01/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LETHUILLIER Emmanuel mentionnant le prix de vente de 47 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO n° 783 d'une superficie de 28.10 m²

situé « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE SEPT MILLE EUROS (47 000 €)

...

➤ **09.10 du 2 février 2009**

Acquisition de fournitures de bureau pour les services municipaux (lot 2 papeterie à en-tête de la mairie) – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-078)

CONSIDERANT que le marché actuel d'achat de fournitures de bureau (lot n° 2 papeterie à en-tête de la mairie) s'arrête le 14 février 2009 et la nécessité de le renouveler dans le respect des règles du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que le marché public à venir est à bons de commande comportant un montant minimum et maximum annuel en valeur, comme suit : Minimum : 1000 €HT ; Maximum : 10 000 €HT,

CONSIDERANT qu'après consultation avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, la société suivante a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la Commune au regard des critères de la consultation : -Lot 2 : Sté S.E.D.I. Equipement, 35 chemin de St-Géniès, 30702 UZÈS.

Le Maire décide

ARTICLE 1 - DE SIGNER avec cette société le marché à bons de commande correspondant, d'une durée de un an reconductible expressément par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

...

➤ **09.11 du 9 février 2009**

Maintenance du réseau de vidéosurveillance

VU Les arrêtés préfectoraux n° 2006-45 du 11 janvier 2006 et n° 2008-364 du 07 février 2008 relatifs à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance sur le territoire de la Commune de GAILLARD,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat de maintenance du réseau de vidéosurveillance de la Ville de GAILLARD,

COMPTE TENU de la confidentialité du matériel utilisé, des procédés d'enregistrement, de l'exploitation des images enregistrées et des restrictions d'accès aux installations prévues par la Commission Départementale de la vidéosurveillance,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à la Société SDEL Savoie Léman 190, Rue Louis Armand à CLUSES (74300) la maintenance du réseau de vidéosurveillance de la Ville de GAILLARD,

ARTICLE 3. : la dépense pour l'année 2009 s'élève à la somme de 16.000,00 € HT, soit : 19.136,00 € TTC ; elle sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.12 du 10 février 2009**

Travaux d'élague et d'abattage des arbres sur la Commune : Hiver 2009, choix d'une entreprise

CONSIDERANT que les divers, s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une entreprise susceptible de réaliser ces travaux, par une insertion au BOAMP, par voie électronique, en date du 28.11.2008 ainsi que par des courriers envoyés directement aux entreprises correspondantes recensées en Mairie,

VU les quatre offres proposées, sur seize entreprises consultées à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; l'entreprise retenue possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'Entreprise SARL GUIGONNAT ELAGAGE, dont le siège social est situé à JUVIGNY (74100) – Chef Lieu, les divers travaux d'élague et d'abattage des arbres sur la Commune de Gaillard, pour l'hiver 2009.

ARTICLE 3 : Le besoin sera défini dans le budget.

Le montant annuel de ces prestations s'élève à la somme de 3 775.00 € HT, soit 4 514.90 € TTC pour l'élagage et 2 535.00 € HT, soit 3 031.86 € TTC pour le nettoyage, d'où un montant total de 6 310.00 € HT, soit 7 546.76 € TTC. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2009, à l'article 61521,

...

➤ **09.13 du 12 février 2009**

Signature d'un nouveau contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable avec Monsieur AYAYDA

VU la décision n°07-186 du 21 novembre 2007 portant signature d'un contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation avec Monsieur AYAYDA,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le montant du loyer dû par Monsieur AYAYDA en raison notamment des tâches lui incombant,

CONSIDERANT en conséquence la nécessité de signer un nouveau contrat avec Monsieur AYAYDA Mimoun réglementant la jouissance du logement mis à disposition à titre précaire et révocable,

Le Maire décide

ARTICLE 1 – DIT que le loyer mensuel dû par Monsieur AYAYDA à compter du 1^{er} mars 2009 sera d'un montant de 201,73 € hors charges, révisable ou ajustable selon les conditions du contrat.

...

➤ **09.14 du 12 février 2009**

Vente de véhicule Peugeot « type 290C52 » n° 1378 VL 74

CONSIDERANT que la Collectivité Locale n'a plus l'utilité du véhicule de marque PEUGEOT, type 290C52, diesel, 10 CV, immatriculé 1378 VL 74,

VU l'offre de rachat proposée par M. Pascal BRAND, domicilié à CRANVES SALES (74380) – 1273, route des Fontaines,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er}: de vendre le véhicule de marque PEUGEOT, type 290C52, diesel, 10 CV, immatriculé 1378 VL 74, à M. Pascal BRAND, domicilié à CRANVES SALES (74380) – 1273, route des Fontaines, au prix de 150,00 euros,

ARTICLE 3 : un titre de recette d'un montant de 150,00 euros sera émis et la somme sera encaissée sur le budget de l'exercice 2009,

...

➤ **09.15 du 3 mars 2009**

Acquisition de fournitures et matériels scolaires destinés notamment aux Ecoles et aux services en charge de l'enfance/petite enfance (3 lots), Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N° 08-077)

CONSIDERANT que le marché d'acquisition de fournitures et matériels scolaires (pour les écoles municipales et services en charge de l'enfance et petite enfance) arrive à échéance le 28 Février 2009 et la nécessité de le renouveler dans le respect des règles du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que le marché public à venir est à bons de commande et à lots comportant un montant minimum et maximum annuel en valeur, comme suit :

- lot n° 1 fournitures scolaires « papeteries » :
 - minimum : 8 000 € HT - maximum : 35 000 €HT
- lot n° 2 matériels pour activités artistiques, loisirs créatifs :
 - minimum : 2 000 € HT - maximum : 15 000 €HT
- lot n° 3 matériels de sport, motricité, jeux pédagogiques, jouets, matériels éducatifs » :
 - minimum : 500 € HT - maximum : 12 000 €HT

CONSIDERANT qu'après consultation avec procédure adaptée et publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, les sociétés suivantes ont présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses pour la Commune au regard des critères de la consultation :

- Lot 1 : Société Nouvelle Librairie Universitaire (N.L.U.), Z.A. des Macherins, Rue de Rome, 89470 MONETEAU
- Lot 2 : Société Librairie Régionale Associée (SARL L.I.R.A.), Z.A. de Champgrand, 309 Allée des Abricotiers, 26270 LORIOL SUR DROME
- Lot 3 : Société CASAL SPORT, Z.A. Activeum, Rue Blériot, Altorf, 67129 MOLSHEIM Cedex

Le Maire décide

ARTICLE 1 - DE SIGNER avec ces sociétés le marché à bons de commande correspondant, d'une durée d'un an reconductible expressément jusqu'à deux fois un an, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

...

➤ **09.16 du 3 mars 2009**

Tarifs séjour enfants : « Les couloirs du temps » du 06 au 10 Avril 2009

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide

- De fixer le tarif du séjour enfants : les couloirs du temps du 06 au 10 Avril 2009 à 359,57 € par enfant.

...

➤ **09.17 du 3 mars 2009**

Tarifs séjour jeunes : EUROPE, du 06 au 10 Avril 2009

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide

- De fixer le tarif du séjour Europe du 06 au 10 Avril 2009 à 330,11 € par jeune.

...

➤ **09.18 du 3 mars 2009**

Tarifs séjour enfants : Astronomie, du 14 au 17 Avril 2009

VU la délibération n°2007.1030 du Conseil Municipal du 14 mai 2007 fixant le pourcentage de participation des familles suivant les quotients familiaux.

Le Maire décide

- De fixer le tarif du séjour Astronomie du 14 au 17 Avril 2009 à 238,55 € par jeune.

...

➤ **09.19 du 3 mars 2009**

Construction d'un centre horticole et de ses abords : Mission de maîtrise d'œuvre, choix d'un architecte

CONSIDERANT que les travaux de construction d'un centre horticole et de ses abords s'avèrent nécessaires, une consultation a été lancée en vue du choix d'une équipe susceptible de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, par une insertion au BOAMP par voie électronique en date du 23.01.2009 ainsi que par des courriers envoyés directement aux cabinets d'architectes correspondants recensés en Mairie,

VU les seize offres proposées par les cabinets d'architectes, sur les 38 consultés à cet effet, une proposition a été choisie étant donné qu'elle est économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} – II du Code des Marchés Publics ; le cabinet retenu possède toutes les qualités et références requises pour mener à bien ces prestations,

Le Maire décide,

ARTICLE 1^{er} : de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre, dont l'Architecte mandataire est la SARL PHYSALID, domiciliée à SAVENNIERES (49170) – Zone Artisanale des Petites Fontaines, la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre horticole et de ses abords

ARTICLE 3 : Le montant sera défini dans le budget. Le forfait provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération, s'élève à la somme de 57 357.93 € HT, soit 68 600.08 € TTC, avec un pourcentage de 9.80 %. Ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2009,

...

➤ **09.20 du 3 mars 2009**

Création régie de recettes, Cyber Espace

CONSIDERANT la nécessité de créer une régie spécifique pour l'encaissement des activités du Cyber-Espace,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : Il est institué auprès de la Commune de Gaillard une régie de recettes pour l'encaissement des sommes afférentes au fonctionnement du Cyber-Espace.

ARTICLE 2 : Cette régie est installée en Mairie, au Cyber-Espace, 45 rue de la Libération, à Gaillard.

ARTICLE 3: Le montant maximal de l'encaisse autorisée est fixé à 1 000 (mille euros), les recettes se feront selon les modes suivants : espèces, chèques,

Une quittance extraite d'un journal à souches sera remis lors de chaque paiement.

...

➤ **09.21 du 3 mars 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 76 rue de Genève, Consorts VOLANT

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 07/02/2009 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts VOLANT mentionnant le prix de vente de 318 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 76 rue de Genève à GAILLARD pour un prix total de TROIS CENT DIX HUIT MILLE EUROS (318 000 €)

...

➤ **09.22 du 3 mars 2009**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur LETHUILLIER

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 10/02/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LETHUILLIER Emmanuel mentionnant le prix de vente de 45 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

- STUDIO : lot n° 811 d'une superficie de 28.02 m² situé « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000 €)

...

➤ **09.23 du 3 mars 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 24 chemin des Bois de Vernaz, Monsieur HAIGRON / Mme LOMBARD

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 14/02/2009 présentée par l'étude de Maître François CONVERS située à Reignier - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur HAIGRON et Madame LOMBARD mentionnant le prix de vente de 450 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison située 24 chemin des Bois de Vernaz à GAILLARD pour un prix total de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000 €)

...

➤ **09.24 du 3 mars 2009**

NON PREEMPTION DEUX APPARTEMENTS + UN RESTAURANT, 5 rue de la Ville, Consorts MARECHAL

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19/02/2009 présentée par l'étude de Maître Christian VERDONNET située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts MARECHAL mentionnant le prix de vente de 150 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Deux appartements et un restaurant situés 5 rue de la Ville à GAILLARD pour un prix total de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €)

...

➤ **09.25 du 4 mars 2009**

REGIE d'AVANCES de GAILLARD LOISIRS SECTEUR JEUNES, CREATION SOUS REGIE D'AVANCES

CONSIDERANT la nécessité de créer une sous-régie pour faire face aux dépenses nécessaires lors des séjours à l'extérieur de Gaillard Loisirs secteur jeunes,

VU l'avis conforme du comptable public,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 : La situation géographique des séjours à l'extérieur ne permettant pas l'intégration immédiate des dépenses dans la comptabilité du régisseur, il est créé une sous-régie de la régie d'avances de Gaillard Loisirs secteur jeunes.

ARTICLE 2 : Les dépenses autorisées ne devront pas être différentes de l'objet pour lequel la régie d'avances de Gaillard Loisirs secteur jeunes a été créée.

ARTICLE 3 : Les sous-régisseurs autorisés à utiliser la sous-régie d'avances seront nommés par arrêtés, et demeureront sous la responsabilité du régisseur titulaire.

...

➤ **09.26 du 9 mars 2009**

Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation temporaire de la crèche interentreprises GARDERISSETTES

CONSIDERANT la demande de M. FIORE, Gérant de Garderisettes, relative à la location d'un terrain pour l'installation de locaux destinés à l'exploitation d'une crèche interentreprises,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – DE SIGNER une convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation temporaire de la crèche interentreprises Garderisettes,

...

➤ **09.27 du 10 mars 2009**

Signature d'une convention de mise à disposition de chevaux pour la surveillance équestre

CONSIDERANT l'opération de surveillance équestre à la charge de la commune de Gaillard et la nécessité de mise à disposition de chevaux pour le bon déroulement de la patrouille,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – DE SIGNER une convention de mise à disposition de chevaux avec Monsieur Marc SION dans le cadre de la surveillance par la patrouille équestre de la Commune de Gaillard.

...

➤ **09.28 du 12 mars 2009**

Emplacement des taxis, augmentation du tarif

CONSIDERANT l'occupation du domaine public par les emplacements de taxis,

Le Maire décide,

- D'augmenter le tarif d'occupation du domaine public pour les emplacements de taxis qui passe ainsi de 90 € à 100 €,
- Dit que ces tarifs seront applicables pour l'année 2009,

...

➤ **09.29 du 13 mars 2009**

NON PREEMPTION MAISON, 8 impasse des Moutonnières, Consorts GONNET

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 03/03/2009 présentée par l'étude de Maître François-Xavier ROCHETTE située à Annemasse - Haute-Savoie – pour le compte des consorts GONNET mentionnant le prix de vente de 635 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Une maison sis 8 impasse des Moutonnières à GAILLARD pour un prix total de SIX CENT TRENTE CINQ MILLE EUROS (635 000 €)

...

➤ **09.30 du 13 mars 2009**

NON PREEMPTION LOCAL COMMERCIAL, 13 rue de la Libération, Consorts BARTOLOME

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 04/03/2009 présentée par l'étude de Maître BRON-FULGRAFF Evelyne située à Annemasse - Haute-Savoie - pour le compte des consorts BARTOLOME mentionnant le prix de vente de 230 000 €,

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard du bien suivant :

- Un local commercial d'une superficie de 63.91 m²

- Deux garages
- Une cave

Situés au 13 rue de la Libération à GAILLARD pour un prix total de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230 000 €)

...

➤ **09.31 du 13 mars 2009**

NON PREEMPTION STUDIO « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, M. LETHUILLIER Emmanuel

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 05/03/2009 présentée par l'étude de Maître Jean-François BARRALIER située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur LETHUILLIER Emmanuel mentionnant le prix de vente de 39 000 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 999 d'une superficie de 28.48 m² situé « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD pour un prix total de TRENTE NEUF MILLE EUROS (39 000 €)

...

➤ **09.32 du 16 mars 2009**

Cantine scolaire, tarifs 2009

VU la délibération n° 2008.12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2008 adoptant les quotients familiaux pour l'année scolaire 2008/2009,

Le Maire décide,

- de conserver pour l'année scolaire 2009/2010 les quotients familiaux applicables lors de l'année scolaire 2008/2009 fixés par délibération n° 2008.12 du 14 avril 08,
- de fixer les tarifs ... pour l'année scolaire 2009/2010,
- dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} août 2009,

...

➤ **09.33 du 19 mars 2009**

Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un guichet unique – Signature d'un marché à procédure adaptée (MAPA N°09-04)

CONSIDERANT la volonté de faire appel à un prestataire spécialisé pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un guichet unique,

CONSIDERANT que cette étude a notamment pour objectif de préciser à la ville comment simplifier l'accès, l'accueil, le paiement et la délivrance des prestations et services suivants :

- ✓ Service scolaire (inscriptions)
- ✓ Service périscolaire (accueil matin et soir)
- ✓ Centre de loisirs (mercredis et vacances)
- ✓ Culture (spectacles, manifestations, vente billetterie en ligne)
- ✓ Foyer restaurant du 3^{ème} âge et portage des repas à domicile
- ✓ Service retraité (activités)
- ✓ Cyber-base
- ✓ Service petite enfance (Crèche)

CONSIDERANT qu'après mise en concurrence auprès de plusieurs prestataires spécialisés, la société SAGESS S.I., située 88 avenue du Général Leclerc, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT a présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la Ville au regard des critères de la consultation,

Le Maire décide,

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre faite par la société SAGESS S.I., pour réaliser l'étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un guichet unique, au prix total de 13 200 euros HT soit 15 787,20 euros TTC.

...

➤ **09.34 du 25 mars 2009**

Association « SIEL BLEU », mise à disposition de locaux

Vu l'échéance de la convention qui prend fin en date du 12 mars 2008

Le Maire décide,

ARTICLE 1: De renouveler la mise à disposition d'un local situé dans la salle polyvalente – 3 impasse des Hutins à l'association SIEL BLEU,

ARTICLE 2 : De conclure une convention définissant les modalités de cette mise à disposition avec l'association SIEL BLEU

...

➤ **09.35 du 24 mars 2009**

NON PREEMPTION STUDIO, « Helvétia Park », 1 allée de la Bédière, Monsieur SLIMANI Yacine

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18/03/2009 présentée par l'étude de Maître Eric MOYNE-PICARD située à ANNEMASSE - Haute-Savoie - pour le compte de Monsieur SLIMANI Yacine mentionnant le prix de vente de 46 500 €.

Le Maire décide,

De ne pas préempter pour l'acquisition par la Commune de Gaillard des biens suivants :

➤ STUDIO : lot n° 748 d'une superficie de 27 m² ➤ CAVE : lot n° 639

situés « Helvétia Park » 1 allée de la Bédière à GAILLARD

pour un prix total de QUARANTE SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (46 500 €)

...

➤ **09.36 du 26 mars 2009**

TARIF de la billetterie pour le concert « La messe solennelle de Sainte-Cécile de Gounod, le 16 mai 2009 »

VU la venue du Chœur de l'Orchestre Symphonique du Mont-Blanc, du Chœur Nota Bene et de l'Orchestre du Collège et des Jeunesses musicales de Saint-Maurice pour interpréter la messe solennelle de Saint-Cécile de Gounod le samedi 16 mai 2009 à 20h 30,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

de fixer le tarif de la billetterie pour la messe solennelle de Saint-Cécile de Gounod interprétée par l'Orchestre Symphonique du Mont-Blanc, du Chœur Nota Bene et de l'Orchestre du Collège et des Jeunesses musicales de Saint-Maurice qui est prévue le samedi 16 mai 2009 comme suit :

➤ **Tarif unique : 12 €**

...

➤ **09.37 du 26 mars 2009**

TARIF de la billetterie pour une lecture « Leçon de savoir-vivre » par Pierre ARDITI, le 14 juin 2009

VU la venue de Pierre ARDITI pour une lecture « Leçon de savoir-vivre » texte de Jean-Claude Grumberg - le dimanche 14 juin 2009 à 20h

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de la billetterie pour ce spectacle,

Le Maire décide,

de fixer le tarif de la billetterie pour une lecture « Leçon de savoir-vivre » interprétée par Pierre ARDITI - texte de Jean-Claude Grumberg - qui est prévue le dimanche 14 juin 2009 comme suit :

➤ **Tarif unique : 15 €**

...